



Service départemental d'incendie
et de secours de l'Ardèche

DELIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024-59

❖ Présents :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Hélène Baptiste (en visio), Laëtitia Bourjat, Françoise Gonnet-Tabardel (en visio), Robert Hilaire, Pierre Maisonnat, Laurent Marce, , Marc-Antoine Quenette (en visio), Françoise Rieu-Fromentin, Laurent Ughetto, Jean-Paul Vallon, Christophe Vignal, Michel Villemagne

➤ Membres avec voix consultative :

Capitaine Jean-Louis Chaze, Colonel Laurent Courtial, Adjudant Nicolas Fogeron, M. Christophe Gleyze, Colonel Vincent Honoré, Capitaine Julien Hilaire (en visio), Capitaine Jérôme Ployon,

➤ Autres membres de droit :

Mme Sophie Élizéon, préfète de l'Ardèche
M. Alain Moreau, chef du service de gestion comptable de Privas de la DDFIP

❖ Excusés :

➤ Membres avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs, Thierry Avouac, François Chauvin, Sylvie Dubois, Georges Fangier, Jean-Manuel Garrido, Sylvie Gaucher, Sandrine Genest, Christian Féroussier, Jean-Yves Meyer, Ronan Philippe, René Sabatier, Matthieu Salel

➤ Membres avec voix consultative :

Lieutenant 2^{ème} classe Jean Jaussaud, Caporal-chef Damien Jouve, Adjudante-chef Michèle Locatelli, Médecin-chef Gérard Millier, Mme Carole Rouveure, Capitaine Didier Zen

❖ Procurations :

M. Jean-Manuel Garrido à M. Pierre Maisonnat
M. René Sabatier à M. Laurent Marce
M. Matthieu Salel à Mme Françoise Rieu-Fromentin

Secrétaire de séance : Madame Françoise Rieu-Fromentin

Objet : Budget 2025 – Autorisation relative à des dépenses d’investissement

Le conseil d’administration,
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), chapitre IV portant dispositions générales relatives aux services d’incendie et de secours,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 applicable aux services d’incendie et de secours,
Vu l’arrêté n°2021-78 en date du 29 septembre 2021 de Monsieur Olivier Amrane, président du conseil départemental, portant désignation de Monsieur Pierre Maisonnat en qualité de président du conseil d’administration du service départemental d’incendie et de secours de l’Ardèche,
Vu la délibération n°2021-54 du conseil d’administration en date du 13 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d’administration au bureau et au président,
Vu la délibération n° 2024-09 du conseil d’administration en date du 27 mars 2024 votant le budget primitif 2024,
Vu le rapport du président du conseil d’administration,

Considérant, aux termes de l’article L1612-1 précité, que « *dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* »,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

- 1. AUTORISE** le président à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement jusqu’à l’adoption du budget 2025 dans la limite des montants indiqués ci-après :

Nature comptable	Intitulé imputation	Total Budget	Autorisation 25%
2031	Frais d'études	190 000 €	47 500 €
2033	Frais d'insertion	5 184 €	1 296 €
2051	Concessions, droits similaires	731 002 €	182 751 €
Chapitre 20		926 186 €	
2111	Terrains nus	55 000 €	13 750 €
2115	Terrains bâtis	195 300 €	48 825 €
21315	Centres d'incendie et de secours	64 500 €	16 125 €
21318	Autres bâtiments publics	77 000 €	19 250 €
21538	Autres réseaux	35 100 €	8 775 €
21561	Matériel roulant	3 937 134 €	984 284 €
21568	Autre matériel, outillage incendie	725 513 €	181 378 €
21578	Autre matériel technique	75 237 €	18 809 €
217311	Bâtiments administratifs (mise à dispo)	68 200 €	17 050 €
217315	Centres d'incendie et de secours	159 800 €	39 950 €
21828	Autres matériels de transport	742 632 €	185 658 €
21838	Autre matériel informatique	491 850 €	122 963 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 000 €	10 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	12 555 €	3 139 €
Chapitre 21		6 679 821 €	
23	Immobilisations en cours	926 186 €	231 547 €

2313	Constructions	295 800 €	
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	390 000 €	97 500 €
Chapitre 23		1 611 986 €	

2. **PRECISE** que les crédits mentionnés ci-dessus seront repris au budget primitif de l’exercice 2025.

Le président
du conseil d’administration

Pierre Maisonnat